

Livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 20 mars 2025 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, vice-président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Yves Daoust, administrateur de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Alain Dubuc, administrateur de la Régie et maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Sylvain Payant.

Sont absents :

Mme Lise Poissant, administratrice de la Régie et mairesse de Saint-Mathieu

M. Jean-Claude Boyer, administrateur de la Régie et maire de Saint-Constant

Assistent également :

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

M. Marc-André Renaud, directeur des opérations de la Régie

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Est absente :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice général et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 14 mars 2025. En l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie, M. Marc-André Renaud est désigné à titre de secrétaire d'assemblée, en vertu de l'article 22 du *Règlement général de fonctionnement numéro 3 de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon*.

2025-03-06

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves Daoust

Appuyé par M. Alain Dubuc

Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2025-03-07

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Miguel Lemieux

Appuyé par M. Alain Dubuc

Et unanimement résolu

De retirer un (1) sujet de l'ordre du jour proposé soit :

4. Appel d'offres public portant sur les services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques -Surveillance des travaux de construction – Adjudication du contrat

2025-03-07 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié et reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2025
4. Sujet retiré
5. Affaires administratives
 - 5.1 Comptes payés et à payer au 20 mars 2025
 - 5.2 Rapport financier de l'année 2024 et rapport du vérificateur externe – Dépôts
 - 5.3 Rapport de gestion contractuelle (Année 2024) - Dépôt
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

2025-03-08 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2025

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2025 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2025-03-09 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 20 MARS 2025

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 20 mars 2025 et au montant de 120 455,38 \$, soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2024 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – DÉPÔTS

Tel qu'exigé par les articles 620 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. chapitre C-27.1) et 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19), la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim a dressé le rapport financier de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024. Les administrateurs procèdent au dépôt du rapport financier de l'année 2024 accompagné du rapport du vérificateur externe.

RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE (ANNÉE 2024) – DÉPÔT

Le « Rapport portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle (Année 2024) » est déposé. Ce document sera publié sur le site Internet de la Régie, pour consultation par les intéressés.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est portée à l'attention des membres du Conseil d'administration.

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est annoncée par le président. Au cours de cette période, un citoyen de Saint-Constant adresse plusieurs commentaires et questions au Conseil d'administration. Les commentaires émis sont dûment notés, certains éléments de réponses sont fournis séance tenante, et des informations complémentaires seront communiquées préalablement à la prochaine séance ordinaire.

2025-03-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Yves Daoust
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h50

ADOPTÉE

Sylvain Payant
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim